

Image not found or type unknown



Donner une certaine somme a un enfant majeur

Par **PARENT**, le **22/08/2008** à **11:30**

JE VOUDRAIS SAVOIR SI J AI LE DROIT DE FAIRE UN CHEQUE DE 13000 € ArnMA FILLE DE 34 ANS AFIN QU ELLE PUISSE S ACHETER UNE VOITURE OU EST IL PREFERABLE QUE JE REGLE MOI MEME L ACHAT DU VEHICULE

Par **Visiteur**, le **24/08/2008** à **00:48**

Bien entendu, mais il s'agit d'une donation qui doit être révélée au fisc.
Rassurez vous, les abattements sont larges et il n'y aurait aucun droit à payer.
Mais la loi permet ainsi d'équilibrer avec les autres héritiers à votre décès.
Vous pouvez aussi la régler pour elle, vous pouvez aussi en être propriétaire et elle conductrice habituelle, les cartificat d'immatriculation "carte grise" permettent ce genre de situation.